



*Si le DFC s'avère incomplet, les paramètres d'état initial nécessaires au suivi pourront être recueillis par le candidat retenu avant la mise en service des nouvelles modalités de gestion

Végétation aquatique

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
<u>Retenue :</u> - Phénomène de prolifération algale, bilan chlorophylle de la retenue - Macrophytes plan d'eau (Norme à paraître fin 2010)	
<u>Aval retenue (sans TCC) ; Aval retenue et usine (avec TCC):</u> - Macrophytes (nature, abondance, % de recouvrement) - Diatomées (1 campagne d'études)	Démarrage du suivi des diatomées possible dès la deuxième année aux mêmes périodes, avec protocoles identiques sur mêmes stations

Invertébrés

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
<u>Retenue :</u> Pour les retenues à faible marnage (<2m) : IBL (Indice Biologique Lacustre) si paramètres déclassants à l'issue du suivi physico-chimique aval	Parallèlement au suivi ichtyofaune
<u>Aval retenue (sans TCC) ; Aval retenue et usine (avec TCC):</u> - Prélèvements de macroinvertébrés benthiques (Protocole RCS) avec approche quantitative (2 stations au minimum sur 2 à 3 campagnes sur une année) avec abondances des groupes fonctionnels - Dérive des macroinvertébrés benthiques si les peuplements en place montrent un déficit (structure, abondance) ou un dysfonctionnement - Intégration des stations réseau situées sur le bassin versant	Démarrage du suivi possible dès la deuxième année aux mêmes périodes, avec protocoles identiques sur mêmes stations

Ichtyofaune

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
<u>Retenue :</u> Echantillonnage du peuplement piscicole de la retenue	
<u>Aval retenue (sans TCC) ; Aval retenue et usine (avec TCC):</u> - Protocoles DCE en prospection complète De Lury (lorsque possible) des stations de l'état initial en aval de la retenue - Echantillonnages à la période où les alevins sont capturables - Etat initial portera sur à minima deux années voire trois si possible - Approche typologique - Intégration des stations réseau situées sur le bassin versant - Dans la mesure du possible, connaissance précise de la gestion halieutique	- Démarrage du suivi possible après une durée suffisante pour l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce repère (exemple : 4ème année pour la Truite fario, 7ème année pour le Barbeau) - Echantillonnages des stations de l'état initial aux mêmes périodes, avec protocoles identiques - Diagnostic dépassant le cadre indiciel avec analyse de l'évolution des structures de classes d'âge en intégrant les événements hydrologiques susceptibles d'avoir conditionné le recrutement en juvéniles

Continuité biologique

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
--	---------------------

- Eléments graphiques complets sur les dispositifs de franchissement existants
- Obstacles à la continuité en amont et en aval de l'aménagement hydroélectrique
- Diagnostic continuité **montaison** et **dévalaison** à hauteur de l'ouvrage de prise d'eau

- Vérification du **bon fonctionnement des ouvrages de franchissement**
- Evolution des conditions de franchissabilité dans le TCC
- Attractivité TCC à l'usine

Caractéristiques habitationnelles au regard des exigences des espèces présentes

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
• Recensement des frayères potentielles • Si TCC, caractérisation et dénombrement des zones de frayères réelles (comptage des nids) avec protocole stationnel (1 campagne). Une station témoin peut s'avérer nécessaire • Identification des pertes de fonctionnalités préexistantes dans et en amont de l'aménagement	• Caractérisation et dénombrement des zones de frayères réelles (comptage des nids) sur la base du protocole utilisé pour l'état initial (1 campagne au démarrage du suivi ichtyofaune)

Informations complémentaires

RAPPEL DES DONNÉES À RECUEILLIR PRÉALABLEMENT AU SUIVI	MODALITÉS DE SUIVI*
• Connaissance précise de la gestion piscicole (repeuplement, pression de pêche) ayant prévalu deux ans avant et pendant l'état initial • Négociation avec les gestionnaires pour infléchir si possible la gestion piscicole avant le démarrage de l'état initial	• Suivi précis de la gestion piscicole en liaison étroite avec les AAPMA dès le relèvement et pendant le suivi

***Avertissement : ces exemples de suivi visent, le cas échéant, à guider le dimensionnement au cas par cas d'un projet de suivi. Ils ne présentent pas de caractère obligatoire**